

# Comment nous verser la taxe d'apprentissage

Le versement de la taxe d'apprentissage est obligatoire pour votre entreprise. Elle se calcule sur la masse salariale de l'entreprise et chaque entreprise a le choix du bénéficiaire du versement.

Le collège Sciences et Technologies pour l'Energie et l'Environnement de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour est habilité à percevoir les versements de la taxe d'apprentissage au titre du hors quota.

Catégorie B : Niveaux III et II	Catégorie C : Niveau I
Licences professionnelles	Masters professionnels
65% du hors quota	35% du hors quota

## Procédure

**1** RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE VOTRE OCTA  
(Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage)  
AVANT LE 28 FÉVRIER 2019

**2** CHOISISSEZ L'AFFECTATION  
de votre versement :  
Code UAI : 0640218P

**3** PRÉCISEZ LE MONTANT  
ET LA FORMATION D'AFFECTATION

**4** RETOURNEZ-NOUS LE BORDEREAU  
de promesse de versement

## Contact

Joëlle **ARRIULOU** - joelle.arriulou@univ-pau.fr - 05 59 40 76 70

Collège STEE - Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Allée du Parc Montaury - 64600 Anglet

Plus d'infos : <https://college-stee.univ-pau.fr>



## La taxe d'apprentissage

Investir dans nos formations  
c'est investir dans la formation  
de vos futurs collaborateurs

**CODE UAI : 0640218P**

# Nos formations habilitées à recevoir de la taxe au titre du hors quota

## Licences professionnelles

- **Bâtiment et construction** - Parcours Management, reprise et création de PME du BTP
- **Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement** - Parcours aménagement et gestion des ressources en eau
- **Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement** - Parcours Biologie appliquée aux écosystèmes exploités

## Masters

- **Master électronique, énergie électrique, automatique**
  - Parcours éco-ingénierie du littoral
  - Parcours Systèmes Informatiques pour le Génie de la Logistique Industrielle et des Services (SIGLIS)
- **Master informatique** - Parcours Industry 4.0
- **Master sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement** - Parcours DYNamique des Écosystèmes Aquatiques (DYNEA)
- **Master sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement** - Parcours Qualité des Milieux Aquatiques (QuaMA)

# Le collège STEE - Sciences Anglet en chiffres



578

Étudiants

5

en formation continue

13

en alternance



3

Licences

5

Parcours de Masters

3

Licences professionnelles

1

Diplôme d'université



198

Stages par an

91%

des diplômés en licences pro. ont un emploi stable 50% moins de 3 mois après l'obtention de leur diplôme et 41% moins de 30 mois après leur diplôme

87%

des diplômés en masters ont un emploi stable moins de 30 mois après l'obtention de leur diplôme

En choisissant de verser la taxe d'apprentissage aux **formations du collège STEE de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour**, vous nous permettez :

- d'accroître la qualité de nos formations professionnalisantes,
- de valoriser les filières à vocation professionnelle répondant à vos besoins,
- de faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants,
- d'ouvrir les portes du monde professionnel à nos étudiants,
- d'investir dans des équipements en adéquation avec les besoins industriels :

Logiciels performants en phase avec les besoins des entreprises



Équipements techniques de haute technologie



Postes informatiques de pointe